

TOUS AU MEETING CONTRE L'ARBITRAIRE ET LA REPRESSION EN TUNISIE

Au cours d'un nouveau procès d'opinion, le 5 mars 1973, un scandaleux verdict a été prononcé par la tribunal correctionnel à l'encontre de quatre militants du Groupe d'Etudes et d'Action Socialiste Tunisien et d'un étudiant Belge; ils étaient inculpés de "maintien d'association non autorisée" et "diffamation à l'égard du Chef de l'Etat et des membres du gouvernement" pour les quatre premiers et de "complicité" pour le dernier.

Le verdict fut :

Trois ans de prison ferme pour Melle Aicha Ben Abed et Nouredine Ben Khader.
et Un an de prison ferme pour Salem Ben Yahia, Francis Lavaux et Gilbert Naccache; une amende supplémentaire pour l'étudiant Belge Francis Lavaux.
Le seul fait qui a entraîné ce verdict a été l'introduction en Tunisie du journal "Le Travilleur Tunisien", publication du GEAST.

Les inculpations elles-mêmes prouvent qu'il s'agit d'un procès d'opinion et la sévérité du verdict montre une fois encore à quel point le gouvernement tunisien fait fi des libertés d'association et de Presse garanties formellement par la Constitution tunisienne.

Ce Procès n'est pas un cas isolé .

A la prison Civile de Tunis une dizaine de militants attendent d'être jugés. Il s'agit de: Mohamed Baroudi, Tahar Ben Amor, Abdallah Day Chabbi, Mohamed Fakhfakh, Mohamed Halouani, Ali Handi, Mohamed Labidi, Houcine Louhichi, Abderrazak Naïri et Hédi Slana .

Inculpés "d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat" sur la base d'une correspondance privée(!), ces militants auraient tenté aux dires de la police et de sa couverture "légale" le Juge d'Instruction de constituer une organisation.

Voilà bien le "crime" qui, en Tunisie rend passible d'être jugés par la Cour de Sûreté de L'Etat.

- POUR EXIGER LA LIBERATION IMMEDIATE DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES EN TUNISIE , CONDAMNES OU QUI ATTENDENT DE L'ETRE .

- POUR DIRE NOTRE REFUS DE L'ARBITRAIRE ET DE LA REPRESSION !

- TOUS AU MEETING DE SOLIDARITE . ORGANISE PAR LE COMITE TUNISIEN TUNISIEN D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

LE VENDREDI 9 MARS , A LA MAISON DE TUNISIE , CITE UNIVERSITAIRE , BD JOURDAN à PARIS .

AU COURS DE CE MEETING SERONT DONNEES DE NOMBREUSES INFORMATIONS SUR LES RECENTES LUTTES EN TUNISIE QUE LE POUVOIR ETOUFFE ET REPRIME .

LE PROCES DU 5 MARS 1973 N'EST PAS UN FAIT ISOLE

1) Dans ses communiqués des 15 et 25 janvier, notre Comité a déjà alerté l'opinion publique sur la situation qui est faite à une dizaine d'autres militants arrêtés eux aussi à la mi-décembre et qui attendent à la prison civile de Tunis d'être jugés. Inculpés d' "atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat", sur la base d'une correspondance privée (!), ces militants auraient tenté aux dires de la police et de sa couverture "légale" et formelle le juge d'instruction, de constituer une organisation.

Et quand bien même cela serait ? La réponse n'est-elle pas explicite dans l'article 8 de la Constitution qui garantit les droits à l'organisation.

2) Le recours systématique à la torture pour extorquer des "aveux" est devenu au fil des ans pratique courante. Outre ce qu'elles ont de dégradant pour la personne et la dignité humaine, ces méthodes constituent un très grave danger pour la santé physique et psychique de ceux et celles qui les subissent.

Faut-il rappeler l'assassinat entre les mains des tortionnaires destouriens de dizaines de militants nationalistes au lendemain de l'indépendance. Faut-il rappeler le lâche assassinat dans les locaux de la police du militant syndicaliste Hassen Saadaoui en 1963. Enfin, et pour s'en tenir aux faits les plus saillants, que l'on se rappelle les méthodes utilisées dans les camps disciplinaires de Saouaf et d'El Houareb, que l'on se rappelle les tortures physiques et morales infligées aux détenus politiques en 1968 et en février 1972.

C'est donc sans surprise mais avec indignation que nous avons enregistré la nouvelle forfaiture du pouvoir à la suite de l'évasion de Ahmed Ben Salah. Le traitement infligé à son frère, le Docteur M'Hamed Ben Salah, a entraîné une paralysie faciale qui fait craindre une issue fatale.

3) Le mouvement lycéen qui a connu son apogée en février 1972, n'a pu être étouffé en dépit de l'ampleur des méthodes répressives utilisées. Significatif de la grave crise idéologique du système et de l'impasse dans laquelle se trouve l'institution scolaire en Tunisie, la contestation lycéenne est aujourd'hui une composante importante du mouvement des luttes démocratiques.

A Tunis, Gabès, Makthar, Monastir, Le Kef, Béja et Gafsa, les lycéens viennent d'en donner de nouvelles preuves. Leur action à Gafsa notamment, s'est élargie aux travailleurs de la région et a provoqué une violente répression qui s'est soldée par l'arrestation de plusieurs dizaines de jeunes. (Certains dont Anouar Bouzaiane ont été sérieusement malmenés et courent le risque de comparaître en jugement).

Au lycée Khaznadar (Le Bardo) enfin où la tradition de lutte a toujours prévalu la contestation et la mobilisation ont provoqué une réaction d'une extrême fermeté puisque cela se traduit par 65 exclusions.

4) Prenant prétexte de la détérioration du climat social liée à la dégradation continue des conditions d'existence le large secteur de la population, notamment dans les zones suburbaines, le pouvoir érige à présent en doctrine, le recours systématique à la répression. Le discours du mois dernier de Bourguiba devant le Conseil Supérieur de la Magistrature est de ce point de vue très alarmant. La multiplication des rafles monstres dans Tunis ne l'est pas moins, et il est à craindre que le pouvoir ne mette à profit le climat d'insécurité pour roder davantage ces méthodes policières.

5) C'est à l'Université que la relation entre la répression et la radicalisation des luttes est apparue de la façon la plus nette.

Multipliant les conquêtes et les acquis, fort de son impact, le mouvement étudiant impose aujourd'hui la préparation d'un Congrès Extraordinaire de l'Organisation étudiante et l'isolement des fantômes à la solde du pouvoir, ainsi que leurs alliés.

Le fait le plus significatif demeure la jonction qui s'est opérée entre le mouvement à l'Université et les luttes populaires dans le pays. L'écho suscité dans les assemblées d'étudiants par de récentes grèves est certain. Qu'il s'agisse de celle des cheminots du Sud en pleine visite de propagande de Bourguiba, de celle de la S.I.A.P.E. qui se sont solidarisés avec eux, ou qu'il s'agisse de la lutte menée

par les mineurs du Centre et du Sud, notamment à Djerissa et des ouvriers des entreprises mécaniques de Djebel Djeloud dans la banlieue de Tunis ; les étudiants ont prouvé leur solidarité agissante avec les travailleurs dont le regain de combativité constitue le fait dominant de ces derniers mois.

Le pouvoir le sait. S'il se voit de temps à autre contraint de faire état de ces mouvements, s'il essaie de récupérer et de canaliser les luttes qui se développent en dépit de ses méthodes "d'encadrement", sa réplique la plus courante demeure la répression, qu'il faut dénoncer avec d'autant plus de vigueur qu'elle se veut "discrète" et non spectaculaire.

Le procès du 5 mars n'est pas un fait isolé.

Pour dire notre refus de l'arbitraire et de la dictature, tous au meeting de solidarité du

V E N D R E D I 9 M A R S

à 20 h 30

A la MAISON DE TUNISIE (Bd Jourdan)
Cité Universitaire.